

commune, aussi bien pour amener à s'engager des groupes moins actifs que pour coordonner la recherche, la communication, l'éducation et les pressions politiques.

Il est indispensable d'établir un partenariat avec des structures extérieures au mouvement des personnes handicapées dans le but de promouvoir des changements réels. Nous en avons constaté les effets positifs lorsque le Conseil canadien de la réadaptation et du travail a comparu à notre Comité. Reconnaisant le manque de communication entre les employeurs, les personnes handicapées et les diverses organisations de service, M. Robert McInnes, le directeur exécutif du CCRT a déclaré :

Malgré des ressources limitées nous avons alors décidé d'amorcer un processus de communication avec les employeurs, avec les compagnies nationales et avec les organisations nationales. (Fascicule 20, p. 5)

C'est là l'amorce d'un travail qui pourrait être considérablement intensifié. Par exemple, un grand nombre des désincitations à travailler, des problèmes au niveau de l'aide sociale et des prestations d'assurance-chômage que connaissent les personnes que l'on considère traditionnellement comme handicapées, s'appliquent également aux sidéens ou aux enfants vivant dans la pauvreté. À l'heure actuelle, on s'efforce à tous les niveaux du gouvernement fédéral, d'élaborer une stratégie sur le SIDA, et la pauvreté des enfants est inscrite au programme d'action politique. Une coalition composée de groupes d'action sur le SIDA, des organisations s'intéressant à la pauvreté des enfants et des associations représentant les personnes handicapées, poursuivant tous des objectifs communs, pourrait peser beaucoup plus efficacement sur le système politique et gouvernemental.

## DES ACTES ET NON DES AVIS

Ce rapport a pour but de déclencher l'action et non pas de donner des avis. Tout au long de nos audiences sur l'intégration économique, les handicapés nous ont fait part de suggestions sur la meilleure façon de procéder. On peut regrouper ces idées en trois grandes catégories : un programme législatif fédéral, la création d'un centre de responsabilité gouvernementale et une plus grande coopération fédérale-provinciale. Nous estimons qu'il faut progresser sur tous ces fronts à la fois si l'on veut satisfaire les besoins des personnes handicapées.

Un grand nombre de nos témoins ont formulé des propositions qu'ils aimeraient voir figurer dans la législation et la réglementation. La plupart de ces idées ne sont pas nouvelles, constituant la réaffirmation de questions dont le gouvernement est déjà saisi. Au premier rang figure la modification de la *Loi canadienne sur les droits de la personne* afin de régler la question de l'adaptation et celle des exigences professionnelles raisonnables. Parmi les autres suggestions, un certain nombre pourraient être réglées par des